

Service de psychologie DDEC

ORIENTATION EN SEGPA : attention le redoublement n'est plus une condition nécessaire

NB : L'instauration du cycle de consolidation (CM1-CM2-sixième) et le recours désormais à caractère exceptionnel du redoublement nécessite de faire évoluer la procédure d'orientation en SEGPA

(lien internet http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94714)

| | A LA FIN DU PRIMAIRE | A L'ENTREE AU COLLEGE |
|-----------------------------|--|--|
| Les élèves concernés | élèves qui ont des difficultés persistantes en cycle (niveau CE 2 environ) | élèves qui ont des difficultés persistantes au collège |
| La procédure | <p>1/ à la fin du CM 1, informer la famille de vos inquiétudes concernant les difficultés de l'élève et l'entrée au collège <u>et</u> proposer à la famille qu'un bilan psychologique soit réalisé en début du CM 2</p> <p>2/ premier trimestre CM 2 : réalisation du bilan psychologique (par la psychologue de la DDEC ou psychologue extérieur si l'enfant bénéficie déjà d'une prise en charge)</p> <p>3/ réunion de l'équipe éducative</p> <p>4/ constitution du dossier SEGPA et transmission à la CDOEA</p> | <p>1/ Dès le premier trimestre de sixième, le conseil de classe ou le professeur principal informe la famille des difficultés observées et propose la réalisation du bilan psychologique.</p> <p>2/ premier trimestre 6^{ème} : réalisation du bilan psychologique (par la psychologue de la DDEC ou psychologue extérieur si le jeune bénéficie déjà d'une prise en charge)</p> <p>3/ réunion de l'équipe éducative</p> <p>4/ constitution du dossier SEGPA et transmission des éléments à la CDOEA</p> |
| Le Dossier SEGPA | <p>Dossier à télécharger :</p> <p>http://web.ac-bordeaux.fr/dsden64/index.php?id=2074&L=target%3D_self</p> <p>et à retourner à la CDOEA (commission départementale d'orientation vers l'enseignement adapté) Adresse : CDOEA- 26 chemin d'Arancette -64 100 Bayonne</p> <p>Secrétariat (Mme Raimondi) : 05 59 63 49 70 ou cdoea.64@ac-bordeaux.fr</p> | |

Merci aux chefs d'établissement de recueillir auprès des enseignants de cycle 3 et des professeurs principaux la liste des élèves concernés et de la transmettre au psychologue DDEC de secteur pour procéder au bilan psychologique dans les meilleurs délais (premier trimestre). DATE LIMITE : 23 NOVEMBRE